



RÈGLEMENT DE COURSE 2021

Préambule

La cycloportive IAM est une randonnée cycliste populaire ouverte à tous, hommes, femmes, enfants en âge de scolarité, licenciés ou non.

Les deux parcours seront chronométrés et feront l'objet d'un classement général.

Les résultats seront communiqués après la course et seront disponibles sur le site internet www.iamchampexchallenge.ch.

La cycloportive IAM se déroule sur des routes ouvertes à la circulation. En conséquence, les participants doivent respecter le code de la route, rouler à droite et se conformer aux instructions qui seront mises en place.

Le port du casque est obligatoire.

Organisation 2021

Après inscription sur www.iamchampexchallenge.ch, vous recevrez un numéro de dossard.

La course a lieu du 10 au 16 juillet. L'horaire est libre.

Chaque participant enregistre son parcours sur strava.

Sur votre application STRAVA, repérez le parcours ici:

<https://www.strava.com/segments/18650720>.

Cliquez sur "enregistrer" puis "démarrer" sur votre application STRAVA

Effectuez la montée dès le début du col ou il y aura un panneau DÉPART jusqu'en haut du col ou il y aura un panneau ARRIVÉE.

Puis cliquez sur terminer sur votre application STRAVA et faites une capture d'écran de votre parcours.

Publiez cette capture d'écran sur Instagram avec #iamchampexchallenge ou en taguant @iamchampexchallenge avec votre numéro de dossard et ce avant le 16 à minuit.

Votre compte instagram doit être public.

Catégories

Un classement pour chaque catégorie sera effectué.

Les catégories faisant l'objet d'un classement se répartissent comme suit :

- Juniors hommes grand parcours de 2003 à 2008
- Juniors femmes grand parcours de 2003 à 2008
- Adultes hommes grand parcours jusqu'à 2002
- Adultes femmes grand parcours jusqu'à 2002

Résultats et remise des prix

Les résultats intermédiaires seront communiqués chaque matin les 12, 13, 14, 15 et 16 juillet.

Les résultats finaux seront publiés samedi 17 juillet à 10h sur le site www.iamchampexchallenge.ch.

Les 3 premiers de chaque catégorie sont tenus de se présenter à l'hôtel restaurant Au Club Alpin le 17 juillet à 16h pour la remise des prix.

Assurances

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance RC et d'une assurance couvrant les conséquences personnelles d'un accident. L'inscription vaut confirmation que le participant est au bénéfice de ces assurances et renonciation à toute action juridique envers les organisateurs.

Par son inscription, chaque participant confirme avoir pris connaissance de toutes les informations, particulièrement de celles relatives à la sécurité, et s'engage à s'y soumettre.

Exclusion de responsabilité des organisateurs

La responsabilité des organisateurs, de leurs organes employés et autres auxiliaires pour les dommages directs ou indirects subis par un participant dans le cadre ou en relation avec sa participation à l'épreuve est expressément exclue, que ce soit en cas d'accident, de vol ou de dommage quelconque.

Prise en charge médicale

Tous les frais découlant d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc...) sont à la charge de chaque participant.

Adhésion au présent règlement

L'inscription à la cyclo sportive IAM implique la connaissance et l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement.